



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 37927

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'augmentation des grossesses précoces et des interruptions volontaires de grossesse (IVG) à La Réunion et l'action de l'État pour endiguer cette progression. En effet, depuis plus de dix ans désormais, La Réunion compte une augmentation inquiétante du nombre de mineures enceintes. Ainsi, il a été dénombré 1 240 conceptions chez les mineures en 2006 (soit une augmentation de + 55 % depuis 1996) dont 616 ont été menées à terme (+ 20 % en dix ans) et 624 ont fait l'objet d'une IVG (soit + 120 % en dix ans). La croissance du nombre de grossesses précoces a souvent des conséquences lourdes tant au niveau de l'équilibre psychologique de ces adolescentes, que dans le domaine de leur santé et de leur insertion professionnelle. Cette problématique a fait l'objet d'une déclaration d'action prioritaire de l'État à La Réunion au travers du plan régional de santé publique (PRSP). Aussi, compte tenu de la gravité du sujet et de son importance sociale au niveau local, il souhaite connaître en détail le contenu ainsi que le calendrier précis de la mise en oeuvre du PRSP.

Texte de la réponse

Les taux de recours à l'interruption volontaire de grossesse connaissent des disparités importantes au plan territorial. Avec un taux moyen de 28 interruptions volontaires de grossesse pour 1 000 femmes, la fréquence de recours à l'interruption volontaire de grossesse dans les départements d'outre-mer (DOM) est deux fois plus importante qu'en métropole. Une campagne active de prévention des grossesses non désirées est actuellement menée. Ainsi, une campagne nationale de communication pluriannuelle relative à la contraception (2007-2009) a été confiée à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. Le deuxième volet de la campagne, lancé en mai 2008, s'est adressé plus particulièrement aux jeunes et aux populations les plus vulnérables. Une déclinaison spécifique de ces actions de prévention a été réalisée pour les DOM. Par ailleurs, la problématique d'augmentation du nombre de mineures enceintes à la Réunion a été prise en compte dans le plan régional de santé publique 2006-2008 élaboré sous l'égide du préfet. L'objectif n° 4 du plan prévoit des actions pour diminuer de 10 % le nombre d'interruptions volontaires de grossesse, de 10 % le nombre de grossesses non désirées chez les mineures, et pour augmenter de 50 % la délivrance de la contraception d'urgence, notamment par les infirmières scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37927

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10862

Réponse publiée le : 5 mai 2009, page 4381